



COMMISSION OF THE EUROPEAN COMMUNITIES

Brussels, 29.6.2004
COM(2004) 454 final

Proposal for a

COUNCIL DECISION

**Amending Decision 2001/131/EC concluding the consultation procedure with Haiti
under Article 96 of the ACP-EC Partnership Agreement**

(presented by the Commission)

EXPLANATORY MEMORANDUM

Since the flawed elections of 2000, the EU and other leading donors in the Caribbean have decided to review, alter or stop providing aid to Haiti, since it was considered that respect for democratic principles and the rule of law were not upheld in that country. The partial or total suspension of aid was considered at that time to be the best instrument that the international community had to call the Haitian authorities to reason and force them to organise new free and fair elections.

As far as the EU is concerned, considering the situation as non-complying with the democratic principles of the Cotonou agreement, the Council of the European Union decided on 29 January 2001, in accordance with Article 96(2) (c) of the Cotonou Agreement, to adopt appropriate measures concerning the reorientation of our co-operation with Haiti. According to these “appropriate measures” EC aid to Haiti is partially suspended (no direct budget support to the Haitian Government), no notification of the 9th EDF funds (239 M€) and the remaining funds under the 8th EDF (84.4 M€) are redirected to the direct benefit of the Haitian people. Actions to strengthen civil society and the private sector, to support democratisation and strengthen the rule of law, to fight poverty, to give humanitarian and emergency assistance are being pursued. The EU has conditioned the normalisation of its relations with Haiti to the fulfilment of the conditions and measures foreseen in the OAS Resolution 822 in regard with the organisation of free and fair elections.

The 2001 Decision was reviewed and effectively reconducted by Decision 2002/131/EC on January 21 2002, Decision 2003/53/EC on 10 January 2003 and Decision 2003/916/EC on 22 December 2003. The current Decision expires on December 31, 2004, and requires a review of these measures within six months. Furthermore, recent political developments in Haiti require a review of the overall situation of our co-operation with that country.

In February 2004, the situation in Haiti deteriorated dramatically with significant escalation in violence and bloodshed which led to the eventual resignation and departure from the country of President Aristide on 29 February 2004. Haiti's Supreme Court Chief Justice, Boniface Alexandre, has been sworn in on 29 February 2004 as the nation's interim President as mandated by Haiti's constitution. An Interim Government, led by Gerard Latortue and composed of technocrats, was sworn in on 17 March 2004. The interim Government has proposed to conduct free and fair elections within 18 months according to the CARICOM/OAS plan and in 3 phases: local elections during spring 2005, then legislative (parliamentary elections) during summer 2005 and finally Presidential elections in fall 2005. The Interim Government of Haiti has committed itself to give increased priority to the restoration of a climate of security and of confidence in the country. The carrying out of this commitment by concrete action is considered crucial to restore the democratisation in the country.

UN Resolutions dated 29 February 2004 and 30 April 2004, approved respectively the creation of a Multinational Interim Force followed by a Stabilisation Force, which would take over on June 1 under Brazilian leadership, to help stabilise the security situation and support the interim Government in the democratisation process.

International Donors and the Interim Government agreed to launch a joint needs assessment exercise (Interim Cooperation Framework: ICF) to define short and medium term priority needs of the country. The European Commission is taking a lead role in this exercise. The

final results of the multi-donor assessment mission and the donor's commitments will be made available at a pledging conference in July 2004 presenting a carefully calculated and coordinated national reconstruction plan.

On the recommendation of the Council Latin America Working Group (COLAT), discussions between Commissioner Nielson and Interim Prime Minister Latortue have taken place on 12 May 2004 in Brussels. By letter¹ of 25 May 2004, Prime Minister Latortue confirmed the commitments of the Haitian Interim Government in view of the return of the country to constitutional democratic governance, including the conduct of free and fair elections within 18 months in 3 phases: local elections during spring 2005, then legislative (parliamentary elections) during summer 2005 and finally Presidential elections in fall 2005.

Taking into account the above mentioned elements, the European Union should give itself the means of an adequate and comprehensive response. It should support the Haitian people and the Haitian Government in the recovery process by supporting developmental activities in favour of the population and defined as priorities in the context of the ICF. We should also provide the means to support the democratisation process and notably by providing support for the organisation of elections. Finally the appropriate measures must also reflect the Commission's attachment to the essential elements of democracy, human rights and the rule of law, enshrined in the Cotonou agreement and send a powerful signal to the Government that while we welcome their commitment towards democratisation we will be watchful and insistent on their maintaining the declared calendar and delivering on these commitments. The return to full regular co-operation would thus accompany the return to full democratic rule in accordance with the Government's commitments to free and fair elections in 2005.

It is therefore proposed to review the appropriate measures as follows:

- (1) the re-direction of the remaining funds under the eighth European Development (EDF) to programmes that are of direct benefit to the Haitian people, to strengthen civil society and the private sector, and to support democratisation, the strengthening of the rule of law and the electoral process, will be continued and can also include actions determined as short and medium term priorities in the Interim Co-operation Framework – ICF – established in close co-operation between the Interim Government, civil society and major donors;
- (2) the allocation of resources under the 9th EDF will be notified upon publication of this Decision in the Official Journal of the European Union; (with the possibility of using the B-envelope in advance of the signature of the 9th EDF CSP/NIP, according to real needs.)
- (3) discussions on the programming of the 9th EDF resources will start with the National Authorising Officer in view of the preparation of the Country Strategy Paper and the National Indicative Programme (NIP). The strategy will take account of the results of the Interim Co-operation Framework;
- (4) the signature of the NIP will take place with the new democratically elected Government of Haiti following national elections respecting the OAS resolution 822 and accepted as free and fair by the competent Haitian institutions and by the

¹ Copy of letter is attached.

International Community. It is noted that national elections are expected by mid 2005 at the latest;

- (5) contribution to regional projects, operations of a humanitarian nature and trade co-operation are not affected.

These measures will expire on 31 December 2005, but could be reviewed and lifted after the planned elections have effectively been held.

Proposal for a
COUNCIL DECISION

**Amending Decision 2001/131/EC concluding the consultation procedure with Haiti
under Article 96 of the ACP-EC Partnership Agreement**

THE COUNCIL OF THE EUROPEAN UNION,

Having regard to the Treaty establishing the European Community,

Having regard to the ACP-EC Partnership Agreement², which entered into force on 1 April 2003, and in particular Article 96 thereof,

Having regard to the Internal Agreement between the representatives of the governments of the Member States, meeting with the Council, on measures to be taken and procedures to be followed for the implementation of the ACP-EC Partnership Agreement³, and in particular Article 3 thereof,

Having regard to the proposal from the Commission,

Whereas:

- (1) On the basis of Decision 2001/131/EC⁴, the provision of financial aid to Haiti is partially suspended as “appropriate measures” pursuant to Article 96(2)(c) of the ACP-EC Partnership Agreement.
- (2) The Decision 2003/916/EC expires on 31 December 2004 and requires a review of the measures within six months.
- (3) On 12 May 2004 discussions have taken place between the European Commission and the Interim Prime Minister of Haiti to take stock of the political agenda of the Interim Government in relation to the restoration of full democratic and constitutional rule, including the election timetable, with due respect for human rights and fundamental freedom.
- (4) By letter of 25 May 2004, the Interim Prime Minister of Haiti confirmed the specific commitments of the Haitian Interim Government to comply with the essential elements of Article 9 of the Cotonou Agreement, particularly as regards the human rights situation, democratic principles and the rule of law in view of the return of the country to full constitutional and democratic rule.

² OJ L 317, 15.12.2000, p.3. Agreement as amended by Decision No 1/2003 (OJL 141, 7.6.2003, p.25).

³ OJL 317, 15.12.2000, p. 376.

⁴ OJL 48, 17.2.2001, p. 31. Decision as last amended by Decision 2003/53/3C (OJL 20, 24.1.2003, p. 23)

HAS DECIDED AS FOLLOWS:

Article 1

Decision 2001/131/EC is hereby amended as follows:

- (1) In the second and third paragraphs of Article 3, the date of 31 December 2004 shall be replaced by “31 December 2005”
 - (a) In the second paragraph “31 December 2004” shall be replaced by “31 December 2005”;
- (2) The Annex shall be replaced by the text appearing in the Annex to this Decision.

Article 2

This Decision shall be published in the *Official Journal of the European Union*.

Done at Brussels,

*For the Council
The President*

ANNEX

Letter to be addressed to the Government of Haiti

Dear Sir,

The European Union attaches great importance to the provisions of Article 9 of the Cotonou Agreement. The ACP-EC Partnership is founded on respect for human rights, democratic principles and the rule of law, these are essential elements of the above Agreement and thus form the basis for relations between us.

In this respect, the European Union has followed closely the recent transition in Haiti, especially as regards the designation of the new Interim Government of Haiti, which was sworn in on 17 March 2004 following an extensive consultation process based on the CARICOM/OAS plan.

On 12 May 2004, discussions took place in Brussels between you and the European Commission with a view to examining the political agenda of the Interim Government in relation to the restoration of democratic and constitutional rule. The European Union took note of your commitments particularly as regards the improvements of the human rights situation, the establishment of democratic principles including the holding of free and fair elections, the rule of law and good governance, as stated in your letter of 25 May 2004 to the European Commission. Those commitments should lead in due course to greater political stability in Haiti. The European Union strongly urges the Interim Government to translate these commitments rapidly into concrete actions to ensure that the democratisation process becomes an integral part of the Haitian political, economic and social life, thereby ensuring compliance with Article 9 of the Cotonou Agreement.

In the light of these elements, the Council of the European Union reviewed its decision of 22 December 2004 and decided to review the appropriate measures referred to in Article 96(2)(c) of the Agreement as follows:

- (1) the re-direction of the remaining funds under the eighth European Development (EDF) to programmes that are of direct benefit to the Haitian people, to strengthen civil society and the private sector, and to support democratisation, the strengthening of the rule of law and the electoral process, will be continued and can also include actions determined as short and medium term priorities in the Interim Co-operation Framework – ICF – established in close co-operation between the Interim Government, civil society and major donors;
- (2) the allocation of resources under the 9th EDF will be notified upon publication of this Decision in the Official Journal of the European Union;
- (3) discussions on the programming of the 9th EDF resources will start with the National Authorising Officer in view of the preparation of the Country Strategy Paper and the National Indicative Programme (NIP). The strategy will take account of the results of the Interim Co-operation Framework.
- (4) the signature of the NIP will take place with the new democratically elected Government of Haiti following national elections respecting the OAS resolution 822 and accepted as free and fair by the competent Haitian institutions and by the

International Community. It is noted that national elections are expected by mid 2005 at the latest;

- (5) contribution to regional projects, operations of a humanitarian nature and trade co-operation are not affected.

It is essential for the success of the co-operation to ensure a strengthened absorptive capacity for aid, which is currently lacking, through good governance and aid management capacity building measures. The modalities of implementation will be those adapted to the Country's capacity for adequate management of public finances. Furthermore, it is stressed that progress towards improving public management must go hand in hand with the implementation of co-operation policy.

The European Union will follow closely further developments in the democratisation process, in particular in relation to the achievement of the commitments of the Interim Government and the steps towards local, national and presidential elections. The Union reiterates its readiness to continue enhanced political dialogue with the Haitian Interim Government.

Please accept, Sir, the assurance of our highest consideration.

For the Commission

*For the Council
The President*

ANNEX II



REPUBLIQUE D'HAÏTI

Le Premier Ministre

PM/GL/279a

Port-au-Prince le 25 mai 2004

Monsieur Poul-NIELSON

Commissaire pour le Développement et l'Aide Humanitaire
Union Européenne
Bruxelles, Belgique

Monsieur le Commissaire,

Je viens en mon nom personnel et au nom du gouvernement que j'ai l'honneur de diriger, vous exprimer mes remerciements et ma gratitude pour l'accueil que vous avez réservé à la délégation haïtienne au cours de notre récent passage au siège de l'Union Européenne.

Le peuple haïtien apprécie à sa juste valeur la générosité et la solidarité dont votre institution a toujours fait preuve en sa faveur dans les moments difficiles. Nous apprécions également son engagement ferme à nos côtés pour le respect des principes et des valeurs démocratiques et nous saluons sa clairvoyance qui a lui permis de faire le distinguo entre le peuple et ses dirigeants, clairvoyance qui a conduit à la poursuite des programmes humanitaires tout en signifiant la défiance envers un gouvernement non démocratique par des décisions prises conformément aux dispositions conventionnelles.

Aujourd'hui, la dictature, la mauvaise gouvernance, la corruption, l'impunité, les violations systématiques des droits de la personne sont derrière nous et Haïti peut de nouveau espérer en des lendemains meilleurs, grâce à la lutte courageuse de toutes les composantes de la vie nationale, en particulier, la société civile, les partis politiques, les femmes, les étudiants et les paysans.

Le gouvernement non partisan que je dirige est le fruit d'un large consensus entre les différents secteurs de la société. Sa formation a donné lieu à un exercice démocratique à la fois inédit dans notre histoire et porteur d'espoir sur la capacité des mes compatriotes à s'entendre sur l'essentiel dans les moments cruciaux. Après la démission du Président de la République on a rapidement trouvé un accord s'inspirant d'une proposition de la CARICOM pour mettre en place un Conseil Tripartite composé d'un représentant du parti au pouvoir, d'un représentant de l'opposition et d'un représentant de la communauté internationale, chargé de nommer un Conseil des Sages choisis sur une liste proposée par diverses organisations politiques sociales et religieuses. C'est ce dernier qui a jeté son dévolu sur ma personne pour diriger le gouvernement et c'est avec eux que j'ai travaillé dans la plus grande transparence pour constituer l'équipe gouvernementale.

L'objectif prioritaire de mon gouvernement est le retour à un fonctionnement normal des institutions démocratiques. Ceci passe par l'organisation d'élections libres, honnêtes et démocratiques, la lutte contre la corruption, l'instauration d'une bonne gouvernance dans l'administration publique en général et dans la gestion des finances publiques en particulier et par une coopération internationale, régionale et sous-régionale basée sur un partenariat d'un genre nouveau tenant compte des priorités nationales.

Le Gouvernement intérimaire de la République d'Haïti affirme son adhésion aux éléments essentiels de l'Article 9 de l'Accord de Cotonou, pour ce qui concerne le respect des droits de l'homme, des principes démocratiques et de l'État de Droit. Il reconnaît également qu'une gestion transparente et responsable des affaires publiques fait partie intégrante du développement durable.

Dans ce contexte, le Gouvernement provisoire s'engage à prendre les mesures nécessaires conduisant à l'application et au respect des éléments essentiels énoncés ci-dessus, en particulier dans les domaines décrits ci-après.

Pour assurer un retour effectif à la démocratie et au respect des règles de l'État de Droit, à la sécurité des vies et des biens, à une saine distribution de la justice, et à une lutte efficace contre la criminalité et l'impunité, le gouvernement a commencé avec l'aide de la Force Multilatérale Intérimaire, un travail de fond qui devrait permettre de restaurer le climat de sécurité propice à la relance des activités économiques et susceptible de ramener la confiance indispensable à la mise en route du processus électoral. Ceci implique:

La garantie de l'interdiction des exécutions extrajudiciaires, du recours à la torture et à d'autres actes inhumains et dégradants, y compris par la formation adéquate des cadres des forces de l'ordre et du système judiciaire.

La transmission d'instructions formelles au parquet pour que dans un délai de trois mois tous les dossiers de personnes qui sont en détention préventive ou en liberté provisoire en vue d'une clarification de leurs cas en conformité avec la législation en vigueur.

L'accès libre aux détenus par des avocats et par des organisations humanitaires et des droits de l'Homme, accompagnés d'un médecin de leur choix, en tous les lieux de détention (prisons, commissariats de police etc.), leur permettant de vérifier l'absence de recours à la torture et à d'autres traitements inhumains. Cette possibilité existe aujourd'hui.

L'engagement de poursuites judiciaires ou disciplinaires contre les auteurs avérés des exécutions extrajudiciaires, des actes de torture et de traitement dégradants et inhumains. Toutes les mesures nécessaires pour atteindre cet objectif seront prises. Malheureusement à cause de l'absence d'un parlement fonctionnel, il ne sera pas possible d'amender des textes législatifs là où cela semble nécessaire. Cependant des propositions pourront être élaborées et laissées à l'appréciation du prochain gouvernement qui pourra les faire voter.

Entre-temps, le Gouvernement mettra en place une Commission d'Enquête sur les Crimes politiques et les Délits de Gouvernance, dans un délai de 2 mois.

La réforme en profondeur du système judiciaire et carcéral par des mesures appropriées permettant le fonctionnement impartial d'une justice indépendante du pouvoir exécutif.

Il faudra pour ce faire, réaliser un diagnostic du secteur et établir un plan d'action qui devra être prêt dans les 6 mois. Ce diagnostic est en cours d'exécution.

Sur toutes ces questions mon gouvernement s'engage formellement et les réponses qu'il apporte pourront être vérifiées tant par les haïtiens que par nos partenaires internationaux.

L'un de mes soucis principaux est de montrer qu'on peut gouverner ce pays autrement en favorisant le dialogue et la participation. Mon gouvernement a commencé et va poursuivre les consultations pour la mise en place d'un mécanisme approprié, ouvert et crédible pour maintenir un dialogue permanent avec tous les secteurs de la vie nationale, société civile et partis politique sans exclusive. Le temps du harcèlement, de l'intimidation ou de la censure contre les adversaires politiques est définitivement révolu.

Ce dialogue national que nous appelons de nos vœux constitue une attente de la société haïtienne. Il devra aborder sans tabou tous les thèmes politiques et économiques et comprendre également des actions « citoyennes » d'information et/ou de formation, de motivation de l'électorat et autres parties concernées.

Monsieur le Commissaire,

Comme je l'ai mentionné plus haut la question électorale est primordiale pour la réussite de cette transition politique vers le retour à un fonctionnement normal des institutions démocratiques.

Mon gouvernement en accord avec le Président provisoire de la République a procédé à la mise en place effective du Conseil Electoral Provisoire (CEP), dans le respect scrupuleux du Projet d'Accord Initial négocié sous les auspices de l'Organisation des États Américains (OEA). Le parti de l'ancien président qui devait désigner un représentant au sein de l'organisme, a choisi de s'abstenir en dépit des discussions engagées et des reports successifs du délai imparti. Par souci de rester le plus inclusif que possible mon gouvernement a attendu un long mois avant d'utiliser le mécanisme de remplacement prévu dans l'accord susmentionné.

Il incombe maintenant au Conseil Electoral Provisoire (CEP) de fixer en toute indépendance son cadre de travail et d'établir le calendrier électoral, tandis que l'État garantira un processus électoral transparent, démocratique et acceptable pour toutes les parties. Mon gouvernement veillera à ce que tous les scrutins soient organisés dans le courant de l'année 2005 pour qu'un nouveau parlement et un nouveau gouvernement entrent en fonction au plus tard le 7 février 2006 comme le stipule notre constitution. Sous réserve du calendrier qui sera élaboré par le CEP, le Gouvernement a suggéré la tenue d'élections locales au cours du printemps 2005, des législatives au cours de l'été 2005 et des présidentielles dans le courant de l'automne 2005.

Le gouvernement s'assurera, par ailleurs, que la Commission de Garantie Électorale soit créée et dispose des moyens pour remplir convenablement sa mission. Il garantira à tous les partis politiques un accès équitable aux médias publics. Il mettra en place dans la concertation avec les intéressés un mécanisme approprié permettant l'accès de tous aux fonds publics prévus pour le financement des partis politiques ou à d'autres ressources provenant de la communauté internationale.

Conformément à l'accord susmentionné et aux résolutions de l'OEA, les prochaines élections locales, législatives et présidentielles seront organisées dans la plus totale transparence sous le regard d'observateurs tant nationaux qu'internationaux, pour une supervision à tous les stades du processus, depuis la constitution des listes électorales jusqu'à la publication des résultats.

La décentralisation est l'un des grands chantiers que je souhaite ouvrir pendant la transition. Des études seront lancées pour la mise en place des conditions nécessaires pour que les Assemblées municipales et locales, démocratiquement élues, disposent du mandat et des ressources nécessaires pour assurer une administration locale efficace et démocratiquement légitimée.

L'autre champ d'activité qui va retenir les efforts du gouvernement de transition est la réforme de la gouvernance économique. Il s'agira pour nous de:

Mettre en place un programme visant l'amélioration des éléments relatifs à la gouvernance économique comme l'élaboration d'un cadre macroéconomique réaliste, la gestion transparente, efficace et contrôlée des finances publiques; la lutte contre la corruption, l'application de règles adéquates et transparentes pour la passation des marchés publics, l'audit et la restructuration des entreprises publiques.

Travailler à l'élaboration et la publication d'un nouveau budget de l'état, ainsi qu'à la définition de mesures susceptibles d'accroître les performances fiscales et l'atteinte d'un meilleur équilibre budgétaire.

Le Ministre de l'Economie et des Finances s'attache déjà à l'élaboration d'un cadre macroéconomique et à la préparation d'un nouveau budget de l'Etat, qui serviront de base à la reprise immédiate de la poursuite du dialogue avec le Fonds Monétaire International, en vue d'un accord sur un nouveau Staff Monitored Programme (SMP).

Par ailleurs, une Unité de Lutte contre la Corruption auprès du Ministère des Finances a déjà été mise en place.

Reprendre et poursuivre le dialogue avec la Banque Mondiale et toute autre institution internationale en vue du règlement échelonné des arriérés de la dette extérieure.

Définir et de mettre en œuvre des actions immédiates pour un regain de confiance des populations, la relance des activités économiques et l'atténuation des conséquences sociales de la crise politique sur les populations les plus défavorisées.

Poursuivre l'élaboration du Cadre Intérimaire de Coopération avec les bailleurs de fonds, pour la recherche des financements nécessaires pour la mise en œuvre des actions prioritaires qui seront définies conjointement.

Monsieur le Commissaire,

Le succès ou l'échec du gouvernement de transition repose pour une bonne part sur la qualité du soutien de la communauté internationale dans toutes ses composantes.

Le gouvernement va tout mettre en œuvre pour faciliter le rôle et l'exécution du mandat de la Mission des Nations Unies pour la Stabilisation en Haïti (MINUSTAH), conformément à la Résolution 1542 du Conseil de Sécurité des Nations Unies.

Pour le gouvernement haïtien les malentendus qui ont récemment brouillé les relations avec la CARICOM sont maintenant derrière nous. J'ai personnellement à diverses reprises et récemment encore devant le Conseil Permanent de l'OEA, exprimé la position de mon Gouvernement sur ce sujet. Dès que les dirigeants des états membres de la CARICOM le souhaiteront nos rapports redeviendront normaux et constructifs. La décision est entre leurs mains. Quant à nous, nous sommes prêts pour une normalisation rapide des relations avec les Etats Membres de la CARICOM afin de leur permettre de participer à l'effort que la communauté internationale est en train de déployer en faveur de mon pays.

Mon Gouvernement entretient des rapports étroits avec l'Organisation des États Américains (OEA) et entend poursuivre avec elle un dialogue franc et une coopération appropriée, capitalisant sur les actions en cours de sa Mission Spéciale en Haïti et tout en recherchant une complémentarité et cohérence avec le mandat de la MINUSTAH.

Le Gouvernement Provisoire s'engage à poursuivre et faciliter un dialogue politique régulier avec les instances de la Commission européenne, sur place et éventuellement au siège.

Ce dialogue portera sur les évolutions en cours et le caractère continu des progrès effectués dans le cadre de la mise en œuvre des engagements décrits ci-dessus. A cette fin, le Gouvernement Transitoire facilitera les missions en Haïti, des fonctionnaires et représentants de la Commission européenne qui seront appelés à participer au dialogue entamé.

Les engagements précités démontrent la volonté du Gouvernement Provisoire pour un retour au respect de la démocratie et de l'Etat de Droit en République d'Haïti, qui constitue conformément aux Décisions du Conseil, un préalable à la pleine normalisation des relations de coopération avec la Communauté européenne.

Sur cette base, le Gouvernement Provisoire serait reconnaissant à la Commission européenne de bien vouloir élaborer dans les meilleurs délais, une proposition de révision par le Conseil, des mesures appropriées qu'il avait arrêtées, en application de l'Article 96 de l'Accord de Cotonou, dans ses Décisions de janvier 2001 à décembre 2003.

Par ailleurs, au vu de la précarité de la situation socio-économique actuelle, découlant de la rébellion armée et de la crise politique, le Gouvernement Intérimaire demande à la Commission européenne de bien vouloir considérer d'urgence, la possibilité d'accélérer le processus décisionnel sur les programmes en cours d'instruction et d'appliquer des procédures accélérées et simplifiées d'exécution adaptées à la situation post-conflit que traverse le pays.

Le peuple haïtien attend et espère qu'une fois de plus la solidarité de l'Union Européenne se manifesterait en sa faveur, non seulement, pour l'aider à faire face rapidement aux urgences auxquelles il se trouve confrontés, mais aussi à poser les bases d'un développement durable et à lutter contre la pauvreté.

Je saisis cette occasion pour vous renouveler, Monsieur le Commissaire, l'expression de ma haute considération.


Gérard LATORTUE